

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 22/04/2024
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Résumé	Précise les informations utiles pour l'accès à SIEL-EPS, la gestion des données et les obligations légales concernant l'usage de l'application
Mots-clés	Enseignement de promotion sociale, SIEL, principes de fonctionnement, inscriptions, chronologie des opérations, politique de sécurité, RGPD

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGESVR, Etienne GILLIARD, Directeur général

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
PIERARD Philippe	Responsable du d'Études et de Développements informatiques	024132488 philippe.pierard@cfwb.be
KABAMBA Alexander	Chargé de projets SIEL-EPS	023625718 alexander.kabamba@cfwb.be
SCIARA Wanda	Relais RGPD	026908715 wanda.sciara@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche
scientifique

**Application SIEL-EPS : Principes d'utilisation,
de gestion et de sécurité des données**

Mot d'introduction

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

Dans une volonté de simplification administrative, mes services ont développé, en collaboration avec l'ETNIC, l'application SIEL-EPS qui se veut un outil au service du pilotage de l'enseignement de promotion sociale mais également un nouvel instrument pour soutenir la dynamique collective dans les établissements et leur autonomie.

Il s'agit d'une base de données reprenant la signalétique des étudiants ainsi que l'intégralité de leur parcours dans l'enseignement de promotion sociale (tous établissements / réseaux confondus).

Après une phase de test réalisée en collaboration avec plusieurs établissements et pouvoirs organisateurs qui nous a permis de présenter le produit et de l'améliorer en fonction des différents retours, nous pouvons dès à présent passer en production et lancer le projet pour l'ensemble des établissements.

À cet égard, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué de manière efficace au développement et à l'amélioration du produit.

Au cours de cette année scolaire / académique 2023 - 2024, tous les établissements d'Enseignement de promotion sociale vont devoir intégrer le dispositif SIEL-EPS.

Pour répondre à cet objectif, cette circulaire vous apportera toutes les précisions utiles pour l'accès à SIEL-EPS, la gestion des données ainsi que les obligations légales concernant l'usage de l'application.

Les services de l'Administration générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique restent bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Etienne GILLIARD

Directeur général

Table des matières

Personnes à contacter	4
Généralités	5
Principe de fonctionnement	5
Méthodes d'accès	6
1. Par le portail web	6
2. Par les web services	9
Les données de SIEL-EPS	11
1. Répartition des données	11
2. Temporalité des données.....	12
3. La signalétique	14
4. L'inscription.....	15
5. Information concernant l'admission	17
6. Information concernant la sanction	18
Justification de la demande de certaines données	19
Politique de sécurité de SIEL-EPS	19
Annexe 1 : Chronologie des opérations SIEL-EPS	20
Abréviations et acronymes	21



Personnes à contacter

➤ Service d'études et développement informatique DGESVR

Identité	Fonction	Coordonnées
PIERARD Philippe	Responsable de service	+32 (0)2 413 24 88 philippe.pierard@cfwb.be
KABAMBA Alexander	Chargé de projets SIEL-EPS	+32 (0)2 362 57 18 alexander.kabamba@cfwb.be
SCIARA Wanda	Relais RGPD	+32 (0)2 690 87 15 wanda.sciara@cfwb.be

Généralités

SIEL-EPS (**S**ignalétique **É**Lèves dans l'**E**nseignement de **P**romotion **S**ociale) est la base de données informatique constituée par un processus d'inscription directement en ligne par son portail web ou ses web services.

En lien avec le Registre national, SIEL-EPS garantit l'authenticité des données relatives aux étudiants.

La consultation et l'utilisation de données issues du Registre national sont conditionnées au Règlement Général de Protection des Données (en abrégé RGPD).

Cette base unique facilitera, dans un deuxième temps, entre autres, le comptage des étudiants et la vérification des données tout en réduisant et simplifiant les tâches administratives des établissements d'Enseignement de Promotion sociale.

Principe de fonctionnement

La base de données SIEL-EPS reprendra les étudiants inscrits en Promotion sociale et sera alimentée par les données du Registre National.

Lorsque le processus d'inscription d'un étudiant est en cours, l'utilisateur a la possibilité de consulter les données de SIEL (soit via son application locale, soit via l'écran d'encodage (interface WEB fournie par l'administration). Si la signalétique de l'étudiant ne s'y trouve pas, SIEL-EPS consultera le Registre National / Registre National bis et les données seront retransmises vers le système de l'établissement afin d'y associer le numéro CF propre à la FW-B.

Les données proposées dans la base de données du Registre national peuvent être modifiées dans SIEL-EPS : il est possible en effet que des changements soient intervenus depuis le dernier chargement des données du Registre national. Toutes les données administratives sont modifiables à l'exception du numéro national et du numéro propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il reste évidemment possible de « forcer » l'inscription lorsque l'étudiant n'est pas reconnu par le système dans les bases de données (question d'âge, frontalier, erreur dans la base RN, ...) : dans ce cas, l'utilisateur peut éventuellement encoder - les situations problématiques récurrentes (frontaliers, diplomates, shapiens, étudiants de - de 15 ans à l'inscription alors que 15 ans au cours de l'année civile...).

Une fois l'étudiant référencé dans la base de données SIEL-EPS, c'est dans cette base qu'un autre établissement peut le retrouver en cas de changement d'établissement. Toutes les données administratives encodées sont récupérées.

Méthodes d'accès

1. Par le portail web

La connexion à la base de données SIEL-EPS par le portail web est sécurisée. L'établissement doit introduire ses identifiants comme expliqué dans le présent chapitre.

Instructions techniques essentielles :

1. L'application est accessible depuis l'adresse de connexion : <https://www.enseignement.cfwb.be/seps/>;
2. **Votre nom d'utilisateur** est votre ID CERBERE. L'accès vous est accordé provisoirement au moyen de l'adresse électronique de votre établissement ec00xxxx@adm.cfwb.be (ou le xxxx correspond au matricule FASE de votre établissement). A terme, l'accès aux applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sera accordé qu'aux comptes individuels.¹;
3. Votre **clé d'accès** est identique à celle que vous utilisez pour les web services SIEL-EPS;
4. Vous devrez choisir le contexte « **Intervenant dans les établissements et PO** » :

2
3
4

5. Chaque utilisateur dispose d'une clé permettant un accès pour son ou ses établissement (s);
6. Pour toutes questions relatives aux services web de SIEL-EPS, voici les informations de contact :

Adresse courriel : applications.eps@cfwb.be.

Tél : Applications : +32 (0)2 362 57 18 / **RGPD :** +32 (0)2 690 8715

Ces informations de contact doivent être utilisées en priorité.

¹ Tous les intervenants dans les établissements d'enseignement et PO sont donc invités à activer leur compte CERBERE individuel en se connectant à Mon Espace (<https://monespace.fw-b.be/>) et en ouvrant le profil « membre des personnels de l'enseignement » dès maintenant. Les établissements et PO seront informés de la fermeture des accès aux comptes communs 3 mois avant que cela soit effectif. Cette démarche est nécessaire afin de respecter nos obligations au regard du RGPD. La procédure complète avec relais d'informations sera communiquée dans la circulaire de rentrée.

Module de recherche étudiant

Le module de recherche permet de trouver un étudiant à partir de plusieurs champs. Ce dernier est séparé en deux parties :

RECHERCHE ÉTUDIANT

1

2

Identification

CF Digit

Ou

N° RN

Identification

Ou

Nom

Prénom

Prénom non présent

Date de naissance Année

Genre

Etudiants trouvés

Aucun résultat

Filter:

Nom	Prénom	Date de naissance	Genre	Adresse	N° RN	N° CF	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau							

Rechercher Reinitialiser

➤ Partie 1 :

- Le numéro d'identification à la Fédération Wallonie-Bruxelles : « **CF** »
- Le numéro de registre national : « **N°RN** »

➤ Partie 2 :

- Les données de l'étudiant à inscrire sont accessibles en introduisant les noms, prénom, date de naissance et sexe.

(Le set de données ci-dessus, représente les données minimums requises pour trouver l'étudiant)

Pour la date de naissance, un seul des deux champs doit être complété !

Des boutons sont disponibles. Ces derniers permettent :

- De lancer le processus : « **Recherche** »
- D'effacer les champs complétés : « **Reinitialiser** »
- De reprendre les fonctions des deux boutons précédents : « **Actions** »

Module de recherche d'inscriptions

Le module de recherche d'inscriptions permet l'inscription d'un étudiant.

Ce dernier est séparé en trois parties :

1 2 RECHERCHE INSCRIPTIONS 3

Critères de recherche principaux

Année scolaire: 2024-2025

Recherche établissement: Encodez un numéro Fase

Etablissement

Implantation

Critères de recherche Etudiant

Nom

Prénom

N°CF

Digit

Critères de recherche UE

Numéro administratif

Numéro d'organisation

Etudiants inscrits trouvés

Aucun résultat

Filter: []

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	N° Niss	N° CF	Nombre d'inscription	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau							

Rechercher Reinitialiser

➤ 1 : Critères de recherche principaux :

- Année scolaire : indiquer l'année scolaire/académique dans laquelle l'étudiant est inscrit
- Recherche établissement : indiquer le numéro FASE de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit
- Établissement : sélectionner l'établissement recherché
- Implantation : sélectionner l'implantation recherchée

➤ 2 : Critères de recherche par données de l'étudiant :

- Nom
- Prénom
- N°CF

➤ 3 : Critères de recherche par Unité d'Enseignement :

- Numéro administratif
- Numéro d'organisation

2. Par les web services

L'établissement disposant de son application locale (exemple : GIPS, GPS, ENORA, PROSOC...) peut accéder à la base de données SIEL-EPS. Dans ce cas, les web services de SIEL-EPS et l'application locale doivent dialoguer par l'intermédiaire d'un certificat préalablement demandé et délivré par l'ETNIC.

L'utilisateur de l'application locale ne voit que ses écrans qui, par une action propre à chaque système, dialoguent avec les web services SIEL-EPS. Lorsque l'utilisateur envoie ses données d'inscription, celles-ci sont confrontées aux données du Registre national. Les web services SIEL-EPS confirment la correspondance ou signalent les anomalies à corriger. Les informations transmises à l'administration lors des comptages sont donc issues du RN qui est une source authentique.

Diverses manières de procéder coexistent en fonction du choix des réseaux. Soit l'utilisateur envoie l'inscription une fois qu'il y a procédé à l'encodage dans son application locale, soit il recherche les données administratives de l'étudiant comme le ferait un utilisateur en direct, en introduisant l'ensemble minimum de données définies.

Sécurisation

Si la simplicité d'accès s'inscrit dans la volonté de simplification administrative, elle ne peut cependant ouvrir la porte aux abus. Il s'agit d'éviter que des recherches mal intentionnées donnent un résultat. La recherche des données d'un étudiant dans la base est conditionnée à l'introduction d'un nombre minimal de données : le numéro de Registre national, le nom, le prénom, le sexe et la date de naissance.

Avantages

Les avantages sont multiples et concernent tous les acteurs. Le fait de travailler sur des bases authentiques diminue le volume de travail consacré à la vérification des données.

Par exemple :

Les erreurs d'encodage (graphie d'un nom ou d'un prénom, date de naissance, ...) ne sont plus possibles après la confrontation des bases de données. Les doublons seront identifiés très facilement.

Le pilotage a besoin de données qui lui permet de remplir ses missions. Dans la plupart des cas, ces ensembles de données anonymisées pourront être constitués directement sans qu'il soit nécessaire de les demander aux établissements.

Autre avantage, la liaison de la base de données SIEL-EPS et des applications métiers permet de globaliser les données et l'utilisateur peut vérifier que ses chiffres correspondent à la réalité.

Enfin, il est important de signaler que les données sont stockées de manière sécurisée conformément au RGPD.

Conditions d'accès

Tout chef d'établissement ou pouvoir organisateur peut demander l'accès aux applications métier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, développées pour l'enseignement de Promotion sociale (SIEL-EPS, P-EPS, EPROM, FASE, CADO, HOD).

Les données de SIEL-EPS

1. Répartition des données

➤ Celles liées aux données personnelles de l'étudiant qui reprennent :

- Son nom, prénom(s), autre(s) prénom(s), sexe, date et lieu de naissance, pays de naissance, commune de naissance, adresse (dont la rue, complément de rue, code postal/commune), pays. Elles mentionnent aussi le numéro de registre national et le numéro de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

➤ Celles liées aux inscriptions de l'étudiant reprennent :

- Son nom, prénom(s) et le numéro de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le numéro administratif, d'organisation de l'unité d'enseignement, nombre d'inscription(s) ;

➤ Celles liées au parcours de l'étudiant reprennent :

- Numéro administratif, numéro d'organisation, numéro de dossier pédagogique, libellé de la formation, niveau, nombre de semaines, le type FSE, dates de début et de fin, nombre d'inscription(s), implantations (lieu de cours, date d'inscription), spécificités de comptage (1^e/10^e et 5^e/10^e), droit d'inscription (à payer, spécifique et leurs motifs d'exemption), les informations d'admission (attestation, titres, VA,...) et les informations de sanction (attestation, délibération, statut en fin de formation) ;

2. Temporalité des données

➤ Temporalité des données à envoyer :

- Il convient de transmettre 100 % des données de l'année scolaire/académique 2023-2024 et il en sera de même pour les années scolaires/académiques suivantes.

➤ Envoi des données à caractère « historique » :

- Il n'est pas demandé de transmettre de données « historiques » antérieures à l'année scolaire/académique 2013-2014.
- Les données « historiques » à transmettre concernent les années scolaires/académiques 2013-2014 et suivantes.
- En cas de problème particulier lié à la transmission de l'historique depuis 2013-2014, il est demandé, à minima, de transmettre les données disponibles à partir de 2017-2018.

Pour la gestion des données « historiques », il sera tenu compte des possibilités d'envoi des différents logiciels de gestion des établissements.

Dans ce contexte bien précis, une circulaire complémentaire viendra, sous peu, expliquer les consignes spécifiques relatives à la gestion des données « historiques » et précisera l'échéance relative à leur envoi.

➤ Données attendues :

- Inscription aux Unités d'Enseignement
(Validation par le service Vérification de la Communauté Française)
- La signalétique étudiant
- Données du Document A
(Il faut au préalable qu'il soit créé dans EPROM)
- Document 1 (EPROM)
(Toutes les données au 1^e/10^e)
- Document 1D
(Toutes les données du 5^e/10^e)
- Fin de formation
(Données de la fin de formation)

➤ Chronologie d'envoi :

Une chronologie d'envoi des données doit être appliquée. Cette dernière suit un processus étape par étapes spécifique. Ce processus d'envoi est identique pour toutes les applications de SIEL-EPS (web et web services).

Il est constitué par les éléments qui suivent :

- La signalétique doit être envoyée avant les données du Document 1 :
Pour le 1^{er}/10^e de l'unité d'enseignement
- Les données d'inscriptions doivent être envoyées :
Au plus tard 35 jours après le 1^{er}/10^e de l'unité d'enseignement
- Les données du 5^{er}/10^e doivent être envoyées :
Au plus tard 35 jours après le 5^{er}/10^e de l'unité d'enseignement
- La temporalité des données FSE :
Se référer à la circulaire FSE
- Les données de fin de formation :
À la fin de la formation, dans les meilleurs délais et au plus tard à la clôture de l'année scolaire.
- Les données **doivent** être envoyées au fil de l'eau, (voir chronologie des opérations SIEL en annexe 1)

➤ Destinataires :

Les données sont utilisées à des fins statistiques.

Dans une phase ultérieure, elles seront aussi destinées à divers services de la Direction de l'Enseignement de promotion sociale, notamment :

- Au service Vérification
- Au service Organisation – Réglementation (sanction des études et recours)
- Au service Conventions
- Centre de coordination et de gestion du Fonds sociale européen – EPS (partenariat et financement de projet agréés).

3. La signalétique

La fiche de données informatique est constituée des informations de l'étudiant. La fiche doit être sauvegardée pour passer au point suivant.

seps ACCUEIL RECHERCHE INSCRIPTION Actions

Accueil > Détail étudiant (6276502-20)

Détail étudiant (6276502-20)

Année scolaire : 2018 - Etablissement 3147 : Institut Libre de Formation Permanente (Rue des Carmes 12 5000 NAMUR)

Données RN	Données établissement
Date(s) de modification	Date(s) de modification
Identification de l'étudiant - données RN	
Nom	Nom(*)
Prénom	Prénom
Autre(s) prénom(s)	Autre(s) prénom(s)
Genre	Genre(*)
Date de naissance	Date de naissance(*)
Pays de naissance	Pays de naissance(*)
Commune de naissance	Commune de naissance(*)
Rue	Rue(*)
Code Postal / Commune	Code Postal / Commune(*)
Pays	Pays(*)
Identification complémentaire - données RN	
Nationalité	Nationalité(*)
Numero RN	
Identification de l'étudiant - données ETABLISSEMENT	
Identification complémentaire - données ECOLE	
Nationalité(*)	

Sauvegarder Actions multiples

Tous les éléments en orange représentent l'ensemble des données minimum à envoyer pour l'inscription d'un étudiant.

4. L'inscription

Les données informatiques doivent être introduites par l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant. Elles reprennent l'ensemble des données réelles d'inscription d'un étudiant.

SEPS ACCUEIL • GESTION • RECHERCHE • INSCRIPTION •

Accueil > Détail de l'inscription à l'UE | SEPS

DÉTAIL DE L'INSCRIPTION À L'UE | SEPS

UE: chocolaterie - confiserie - niveau de maîtrise - N°org: 1 - Année scolaire: 2023 - Etablissement: 2004 - Etudiant:

Date(s) de modification: Dernière situation (27/03/2024)

Infos inscription

Infos inscription

Implantation: 5959 - Boulevard Cauchy 9-10

Code postal du lieu de cours: 5000 NAMUR

Date d'inscription (jj/mm/aaaa): 05/06/2023

Régulier au Sem/20ème:

Régulier au Sem/10ème:

Infos UE

N° administration: 538

N° organisation: 1

N° dossier pédagogique: 432104U2102

Niveau: S5

Nb semaines: 21

Date de début: 2024-01-22

Date de fin: 2024-06-17

FSE:

Activité de formation:

Spécificités: +

Infos admission: +

Infos sanction: +

Sauvegarder Actions multiples

Toutes les données doivent être complétées après approbation du Document A

Partie 1 :

- **Implantation** : information sur l'implantation de l'établissement²
- **Régulier au 1^e/10^e** : indiquer si l'étudiant est régulier au 1^e/10^e ou non
- **Régulier au 5^e/10^e** : indiquer si l'étudiant est régulier au 5^e/10^e ou non

Partie 2 :

- **Droit d'inscription à payer** : indiquer si l'étudiant doit payer son droit d'inscription ou non
- **Exempté** : indiquer si l'étudiant est exempté du paiement ou non
- **Motifs de l'exemption** : faire le choix du motif de l'exemption (« Autre » est permis uniquement si l'information est absente !)
- **Droit d'inscription spécifique à payer** : Indiquer si l'étudiant doit payer son droit d'inscription à une formation spécifique ou non
- **Exempté** : indiquer si l'étudiant est exempté du paiement ou non
- **Motifs de l'exemption** : faire le choix du motif de l'exemption
- **Durée d'inoccupation** : faire le choix de la durée de l'inoccupation
- **Ménage** : faire le choix de la situation du ménage
- **Enfant à charge** : indiquer si l'étudiant a des enfants à charge ou non
- **Difficulté liée à un handicap** : faire le choix de la difficulté liée à un handicap
- **Autre difficulté** : faire le choix d'une autre difficulté
- **FSE** : indiquer si l'étudiant est dans une formation FSE
- **Activité de formation** : indiquer si l'étudiant est dans une activité de formation

² Il est question de l'implantation et non du siège de l'établissement.

5. Information concernant l'admission

seps ACCUEIL GESTION RECHERCHE INSCRIPTION

Accueil > Détail de l'inscription à l'UE | SEPS

DÉTAIL DE L'INSCRIPTION À L'UE | SEPS

UE : chocolaterie - confiserie : niveau de maîtrise - N°org : 1 - Année scolaire : 2023 - Etablissement 3004 - Etudiant:

Date(s) de modification Dernière situation (27/03/2024)

Infos inscription +

Spécificités +

Infos admission -

Admission dans l'unité d'enseignement

Sur la base d'une attestation de réussite d'une UE

Titre d'études Belgique

Niveau et type d'enseignement

Titre délivré

Sur la base d'études sanctionnées par un titre d'études (Hors Belgique)

Sur une autre base

Aucun titre requis

Infos sanction +

Sauvegarder Actions multiples

3

Partie 3 :

- **Sur la base d'une attestation de réussite d'une unité d'enseignement :** indiquer si l'admission est sur la base d'une attestation de réussite d'une unité d'enseignement ou non
- **Titre d'études Belgique :** indiquer si le titre d'études de l'étudiant est belge ou non
- **Niveau et type d'enseignement :** faire le choix du niveau et type d'enseignement du titre d'études de l'étudiant
- **Titre délivré :** faire le choix du titre délivré à l'étudiant
- **Sur la base d'études sanctionnées par un titre d'études (hors Belgique) :** faire le choix sur base du titre d'études
- **Sur une autre base :** indiquer la base de l'admission
- **Aucun titre requis :** indiquer si aucun titre n'est requis pour l'admission

6. Information concernant la sanction

seps ACCUEIL • GESTION • RECHERCHE • INSCRIPTION •

Accueil > Détail de l'inscription à l'UE | SEPS

DÉTAIL DE L'INSCRIPTION À L'UE | SEPS

UE : chocolaterie - confiserie : niveau de maîtrise - N°org : 1 - Année scolaire : 2023 - Etablissement 3004 - Etudiant :

Date(s) de modification Dernière situation (27/03/2024)

- Infos inscription +
- Spécificités +
- Infos admission +
- Infos sanction -

Sanction de l'unité d'enseignement

L'attestation de réussite est délivrée par le Conseil des études

% attribué

Après délibération portant sur

Echec

Abandon

Motif d'abandon Autres

Statut de l'étudiant en fin de formation

Sauvegarder Actions multiples -

Partie 4 :

- **Attestation de réussite est délivrée par le Conseil des études** : indiquer si l'attestation de réussite est délivrée ou non ainsi que le pourcentage
- **% Attribué** : indiquer le pourcentage attribué à l'étudiant
- **Après délibération portant sur** : faire le choix du type de réussite grâce auquel l'étudiant est inscrit
- **Échec** : indiquer si l'étudiant est en échec ou non
- **Abandon** : indiquer si l'étudiant se déclare en abandon ou non
- **Motifs d'abandon** : indiquer la réelle justification de l'abandon. (« Autre » n'est permis que si l'information est absente !)
- **Statut de l'étudiant en fin de formation** : faire le choix du statut donné à l'étudiant par l'administration en cas de statut validé ou restreint

Afin d'éviter tout problème de cohérence des données SIEL et de la base de données de gestion de l'administration, l'établissement est tenu de corriger et sauvegarder les données après chaque passage de la vérification !

Justification de la demande de certaines données

La demande de renseignements relative à certaines données est une nécessité juridique.

Il en va ainsi du niveau des données personnelles à renseigner pour chaque étudiant. Cette information est obligatoire car elle contribue à la gestion et la relève des statistiques afin que la Cellules de pilotage exerce ses missions d'analyse des données statistiques, en application de la législation en vigueur.³

Politique de sécurité de SIEL-EPS

Le MFWB a mis en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour être en règle en regard du RGPD concernant la protection des données et la sécurité des informations, en s'appuyant sur les textes réglementaires adéquats.

Les établissements peuvent prendre contact avec le relais RGPD de la DGESVR afin d'obtenir toute documentation qui pourrait leur être utile pour cadrer l'utilisation de SIEL EPS (notamment concernant les finalités, des documents types d'information aux personnes concernées, les procédures en cas d'incidents...), à l'adresse : protectiondesdonneesdgesvr@cfwb.be, en mettant en objet : Documentation SIEL EPS [FASE et nom de l'établissement].

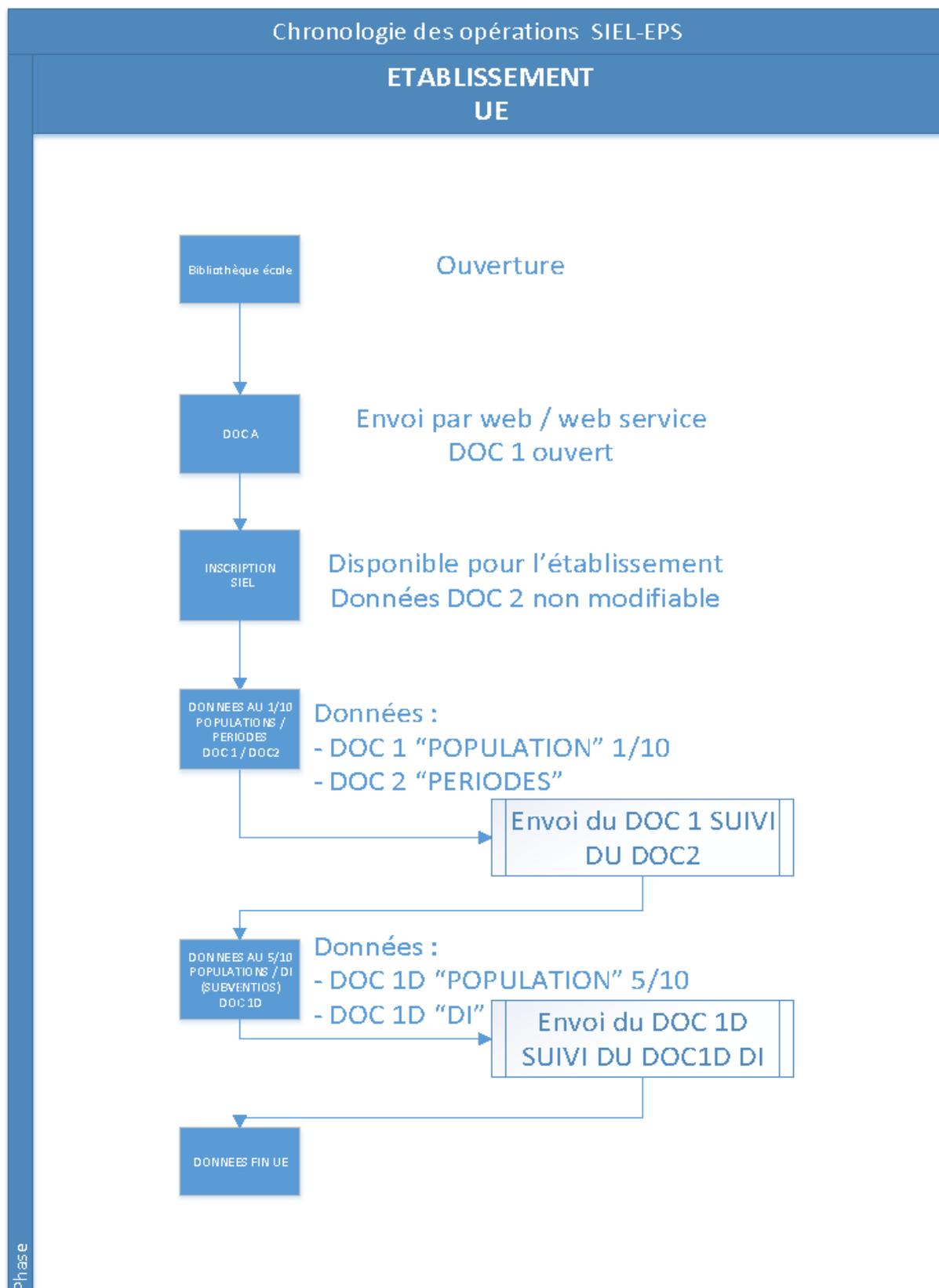
Les utilisateurs assurent avoir pris connaissance des règles de sécurité décrites dans la convention d'échange de données et à les respecter. La convention a été signée par le PO. Ces règles peuvent être renvoyées à la demande.

En cas d'incident de sécurité il est obligatoire :

- **d'informer directement** le délégué à la protection des données de l'ETNIC à l'adresse : support@etnic.be,
- de mettre en copie le délégué à la protection des données du MFWB : protectiondesdonnees@cfwb.be
- d'indiquer en objet : incident SIEL EPS [FASE et nom de l'établissement]

³ Voir l'article 16 du décret du 16 avril 1991 organisant l'EPS

Annexe 1 : Chronologie des opérations SIEL-EPS



Acronyme / abréviation	Signification
CF	Communauté Française
DGESVR	Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
EPS	Enseignement de Promotion sociale
ETNIC	Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication
FASE	Fichier des Adresses et des Structures des Établissements
FSE	Fond Social Européen
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
PO	Pouvoir Organisateur
RGPD	Règlement Général de Protection des Données
RN	Registre National
SIEL-EPS	Signalétique et inscription des étudiants en enseignement de promotion sociale
UE	Unité d'Enseignement
VA	Valorisation des Acquis